

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), le règlement sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

Chapitre 1. Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Forme du produit	Mélange
Nom commercial	CURE & SEAL 150 E-100
Code de produit	CS150E100

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utiliser Industriel. Pour un usage professionnel uniquement.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

1. Aéroport 2.2 Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Fournisseur

NOX-CRETE, INC.
1444 20E RUE SUD
OMAHA, NE 68108
Tél. : 402-341-2080
Télécopieur : 402-341-9752
Courriel: corporate@nox-crete.com
Site Web: www.nox-crete.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence

Chemtrec (800) 424-9300
Chemtrec en dehors des États-Unis 703-527-3887

Chapitre 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Réimpr. 2

N° H361

Texte intégral des phrases en H voir section 16

Effets nocifs sur la physiochimie, la santé humaine et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2 Éléments d'étiquette

Pictogrammes de danger



Mot d'avertissement

Avertissement

Mentions de danger

H361 - Suspecté de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître

Conseils de prudence

P201- Obtenir des instructions spéciales avant utilisation
P202- Ne pas manipuler avant d'avoir pris toutes les précautions de
sécurité et compris

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), le règlement sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

lunettes de protection/du visage

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des protection

P308+P313 - En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir un avis ou des soins médicaux.

P405 - Magasin fermé à clé.

P501 - Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

2.3 Autres dangers

Aucun connu

Texte intégral des phrases H et P : voir section 16

Chapitre 3. Composition / informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélange

Nom	Identificateur de produit	%
Tensioactif	Secret commercial	Secret commercial

Chapitre 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Mesures de premiers secours généralités

Obtenez des conseils ou des soins médicaux si vous ne vous sentez pas bien. Ne donnez jamais rien en bouche à une personne inconsciente.

Premiers secours après inhalation

Si l'individu ressent des nausées, des étourdissements, des difficultés à Respiration Consultez immédiatement un professionnel de la santé. En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Sortez à l'air frais et maintenez-le au repos dans une position confortable pour respirer. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Premiers secours après un contact avec la peau

Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin. Retirer ou enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez la peau à l'eau ou sous la douche. Lavez immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau.

Mesure de premiers secours après un contact visuel

Lorsque vous portez des lentilles de contact, retirez-les si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières écartées. Obtenez immédiatement des soins médicaux.

Premiers secours après l'ingestion

Rincer bouche. NE PAS faire vomir. Obtenez des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), le règlement sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

Symptômes/blessures après inhalation Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.

Symptômes/blessures après contact avec la peau Peut provoquer une irritation de la peau ou une sensation de brûlure

Symptômes/blessures après contact visuel Peut causer une irritation ou des blessures oculaires

Symptômes/blessures après l'ingestion Peut causer une irritation de la muqueuse de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaire

Aucune information supplémentaire disponible

Chapitre 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

Agent extincteur approprié

Utilisez un produit extincteur adapté aux matériaux environnants.
Produit chimique sec, mousse dioxyde de carbone

Agent extincteur inadapté

N'utilisez pas de jet d'eau lourd

5.2 Dangers particuliers découlant de la matière ou du mélange

Réactivité

Les produits de décomposition thermique peuvent présenter un risque pour la santé.

5.3 Conseils pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Utilisez de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les récipients exposés.

Équipement de protection pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (APRA) et équipement de protection complet lors de la lutte contre tout incendie chimique.

Autres informations

Lors du chauffage ou de la combustion, des gaz/vapeurs nocifs peuvent être libérés. Ce produit peut rendre le sol glissant.

L'article 6. Mesures de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

Digue ou retenue de matériaux déversés. Prenez les précautions appropriées pour vous assurer votre propre santé et votre sécurité avant de tenter de contrôler les déversements ou de les nettoyer ;

6.11 Équipement de protection

Équipez l'équipe de nettoyage d'un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Informez les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorbent les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir dans des récipients étanches à la vapeur et éliminer correctement.

L'article 7. Manutention et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Mesures de protection

Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail pour éviter la formation de vapeur. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, gardez les

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), le règlement sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

	contenants bien fermés. Évitez de respirer de la vapeur ou du brouillard.
Mesures d'hygiène	Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités	
Conditions de stockage	Stocker conformément aux réglementations locales. Conserver dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Gardez les récipients bien fermés jusqu'à ce qu'ils soient prêts à l'emploi. Conserver du gel.
Matériaux incompatibles	Aucun connu
Température de stockage	Évitez l'exposition à des températures glaciales.

L'article 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

8.2 Commandes d'exposition

Mesures d'ingénierie appropriées de vapeur du produit

Utiliser avec une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations

Protection des yeux et du visage

TLV inférieur à spécifié

Il est recommandé de porter des lunettes de protection et/ou des écrans faciaux pour éviter tout contact avec les yeux, irritation ou blessure.

Protection de la peau

Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection appropriés ; bottes au besoin pour éviter tout contact avec la peau. Laver la peau exposée souvent avec de l'eau et du savon. Les vêtements souillés doivent être lavés avant la réutilisation.

Protection respiratoire

La ventilation générale des pièces est normalement adéquate. Évitez de respirer le brouillard ou vapeurs de produit. L'utilisation d'un respirateur approprié est recommandée chaque fois que les concentrations dans l'air dépassent la TLV.

Chapitre 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Émulsion blanche
Odeur	Douleur légère
Seuil d'odeur	Aucune donnée disponible
PH	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	32 F (0 °C)
Point d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	>200 °F (93 °C)
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative (densité spécifique)	1,004 kg par litre 8,4 lb par gallon
Solubilité	Eau : Complète
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), le règlement sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

Viscosité Aucune donnée disponible
Teneur en COV Moins de 100 g/l

L'article 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune information supplémentaire disponible
10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.
10.4 Conditions à éviter Eviter le gel
10.5 Matériaux incompatibles Aucun connu
10.6 Produits de décomposition dangereux Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

L'article 11. Renseignements toxicologiques

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Aucun effet indésirable n'est prévu dans le cadre de l'utilisation prévue.
Irritation/corrosion cutanée Peut provoquer une irritation de la peau
Yeux Peut provoquer une irritation et des lésions oculaires.
Respiration ou sensibilisation cutanée Peut provoquer une irritation respiratoire
Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé
Cancérogénicité Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène par le National Toxicology Program des États-Unis, le U.S. Occupational Safety and Health Act, ou l'Agence internationale Recherche sur le cancer (CIRC))
Toxicité pour la reproduction Suspicion d'atteinte à la fertilité ou à l'enfant à naître
Toxicité pour certains organes cibles
Exposition unique Non classé
Exposition répétée Non classé
Risque d'aspiration Non classé

Chapitre 12. Informations écologiques

12.1 Écotoxicité Non établi
12.2 Persistance et dégradabilité Non établi
12.3 Potentiel de bioaccumulation Non établi
12.4 Mobilité dans le sol Aucune information supplémentaire disponible
12.5 Autres effets indésirables Éviter les rejets dans l'environnement

ARTICLE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets L'utilisateur de ce matériel a la responsabilité d'éliminer les matériaux non utilisés, les résidus et les récipients conformément à toutes les lois et réglementations locales, étatiques et fédérales concernant le traitement, l'entreposage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.

ARTICLE 14. Informations sur le transport

Conformément à ADR / RID / ADNR / IMDG / OACI / IATA

14.1 Numéro ONU Pas de marchandises dangereuses au sens de la réglementation en matière de transport.
14.2 Désignation officielle de transport ONU Composé de durcissement du béton

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), le règlement sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage	Sans objet
14.5 Dangers environnementaux	Aucune information supplémentaire disponible
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	
14.7 Transport en vrac selon Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et recueil IBC	Aucune information supplémentaire disponible
14.8 Transport en vrac selon CFR 49 173.15	Sans objet

ARTICLE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.2 Réglementation des États-Unis

L'article 313

Ne contient aucun ingrédient égal ou supérieur au niveau de déclaration De Minimus

La TSCA

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

PROPOSITION 65 AVERTISSEMENT :

site www.P65Warnings.ca.gov." 

Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment L'oxyde de propylène, dont l'État de Californie sait qu'il est à l'origine de cancer. Pour plus d'informations, consultez le

15.1.3 Réglementation du Canada

Cette FDS a été préparée conformément aux critères de danger de la *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015) et la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPD

DSL

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques

Aucune évaluation de l'innocuité chimique n'a été réalisée.

L'article 16. Autres informations

Date de publication/révision	18/06/2024
Version du	1.0
Numéro	1038-F
Date de la dernière publication/révision	
Préparateur	Nox-Crete, Inc.

Documentation de référence

Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont, à la connaissance de Nox-Crete, Inc., exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Nox-Crete, Inc. pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de Nox-Crete, Inc. Les informations et les recommandations sont proposées à l'acheteur/utilisateur pour examen et examen. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'usage prévu. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sécuritaire doivent être fournis à tous les manipulateurs et utilisateurs. Étant donné que les conditions d'utilisation du produit ne sont pas sous le contrôle du fabricant, il est du devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation en toute sécurité de ce produit. Étant donné que les informations fournies dans le présent document peuvent avoir été obtenues en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources qui ne sont pas sous notre supervision directe, aucune déclaration n'est faite selon laquelle les informations sont exactes, fiables, complètes ou représentatives et l'acheteur/utilisateur ne peut s'y fier qu'à ses risques. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler les aspects délétères de ce produit. De plus, étant donné que nous ne pouvons pas prévoir ou contrôler les nombreuses



Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), le règlement sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

conditions différentes dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne garantissons pas que les précautions de santé et/ou de sécurité que nous avons suggérées seront adéquates pour toutes les personnes et/ou situations impliquant leur manipulation ou leur utilisation. De même, nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit est conforme à toutes les lois fédérales, étatiques ou locales. Il est de l'obligation de chaque acheteur/utilisateur du produit mentionné dans le présent document de déterminer et de se conformer aux exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur/l'utilisateur remballage ce produit, il est de la responsabilité de l'acheteur/de l'utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et d'autres informations nécessaires sont incluses avec et/ou sur le contenant. Nox-Crete, Inc. exhorte chaque client ou destinataire de cette FDS à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, si nécessaire ou approprié, pour prendre connaissance et comprendre les données contenues dans cette FDS et tous les dangers associés à ce produit. La modification de ce document est strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la republication ou la retransmission de ce document, en tout ou en partie, n'est pas autorisée.

Texte intégral des phrases H et P

Réimpr. 2

H361 - Suspecté de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître

P201- Obtenir des instructions spéciales avant utilisation

P202- Ne pas manipuler tant que toutes les précautions de sécurité n'ont pas été lues et comprises

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes de protection/une protection faciale

P308+P313 - En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir un avis ou une attention médicale.

P405 - Magasin fermé à clé.

P501 - Éliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.